

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SALLE FRANCOIS MITTERRAND ET ANNEXES</b> <b>ERP N° E 341 00001 000</b> <b>POURSUITE D'EXPLOITATION</b> <b>ARRETE N° 2024/234</b>		

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;  
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;  
VU les arrêtés des 5 février 2007, 21 juin 1982, 4 juin 1982 et 21 avril 1983 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types L/N/R ;  
VU le classement de l'établissement en 3<sup>ème</sup> catégorie, types L/N/R ;  
VU l'avis favorable émis le 20 août 2024 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 13 août 2024 ;

**CONSIDERANT** que la salle François Mitterrand et ses annexes répondent aux normes de sécurité permettant d'accueillir du public ;

#### ARRETE

**Article 1** La Ville d'IFS est autorisée à poursuivre l'exploitation de la salle François Mitterrand et de ses annexes situées Esplanade François Mitterrand à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 13 août 2024.

**Article 2** L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

**Article 3** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- La Ville d'Ifs – Pôle Cadre de Vie, Urbanisme et Environnement. ;
- La Ville d'Ifs – Service Culturel ;
- La Ville d'Ifs – Service Animation du Territoire. |

Fait à Ifs, le 19 septembre 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRÉ**

Accusé de réception en préfecture  
014-211403415-20240923-2024-234-AR  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024